

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU LUNDI 2 MAI 2016 à 20H30

Le 2 mai 2016, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Baix, se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal de BAIX, sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, sur la convocation adressée le 27 avril 2016.

Nombre de membres en exercice : 15 Présents à la séance : 13 Votants : 13 + 2
pouvoirs

Membres présents : M. Yves BOYER, Mme Amale CHABBERT, Mme Oriana ERMANN, Mme Claudette FEROUSSIER, M. Athmane GUERBAS, Mme Paulette LAUVERGNAS, M. Pierre-Emmanuel LECLERE, M. Jean-Louis MARIZON, M. Jean-Marie MARTIN, M. Marcel MERLE, Mme Nathalie POINTET, Mme Julie SAMAINE, Mme Emilie TAVERNIER.

Membres excusés ayant donné procuration: M. Fabrice MILER (pouvoir à M. Yves BOYER), M. Nicolas SAGNES (pouvoir à Mme Oriana ERMANN).

Mme Nathalie POINTET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. EMPRUNT

1.1. Réalisation d'un emprunt d'un montant de 440 000 euros auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE DROME ARDECHE (Enveloppe BEI Programme HQEE II)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 avril dernier et présente l'offre de la Caisse d'Épargne LOIRE DROME ARDECHE pour une enveloppe BEI programme HQEE II, d'un montant de 440.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents 13 voix + 2 pouvoirs pour :**

- **Décide** de réaliser auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE DROME ARDECHE (Enveloppe BEI programme HQEE II) et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 440 000 euros destiné à financer la construction du nouveau Groupe scolaire aux conditions suivantes :

Montant du prêt : 440 000 euros,

Mise à disposition des fonds : en un ou plusieurs tirages jusqu'au 25 JUILLET 2016.

Départ en amortissement : le point de départ en amortissement est le 25 JUILLET 2016.

Base de calcul des intérêts : 30/360.

Echéances : Paiement à terme échu.

Profil amortissement : Echéances constantes.

Périodicité : Mensuelle.

Nombre d'échéances : 240.

Taux : 1,34%

Remboursement anticipé : Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle.

Frais de dossier : 660 euros.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat relatif au présent emprunt.

1.2. Réalisation d'un emprunt d'un montant de 685 000 euros (Enveloppe BEI) et d'un emprunt d'un montant de 375.000 euros (enveloppe SRA) auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHÔNE ALPES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 avril dernier et donne connaissance au Conseil Municipal du projet de financement pour la construction du nouveau Groupe scolaire, proposé par la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHÔNE ALPES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents 13 voix + 2 pouvoirs pour :**

- **Prend en considération et approuve** le projet qui lui est présenté ;
- **Détermine** comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses ;
- **Et décide** de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHÔNE ALPES :

un prêt de 375.000 €, remboursable en 240 mois, aux conditions de taux actuel, soit 1,79 % fixe ; sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds avant le 30 juin 2016.

Ce financement sera remboursé par échéances mensuelles constantes.

un prêt de 685.000 €, remboursable en 240 mois, sur enveloppe de la Banque Européenne d'Investissement, aux conditions de taux actuel, soit 1,40 % fixe ; sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds avant le 20 août 2016.

Ce financement sera remboursé par échéances mensuelles constantes.

- **S'engage** à régler les frais de mise en place de 1.500 € pour les 2 financements ;
- **S'engage** pendant toute la durée du prêt à créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires ;
- **S'engage** à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Etablissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

2. INFORMATIONS

- Travaux Rue Royale Basse :

Suite à la procédure de péril ayant permis la mise en sécurité du bâtiment menaçant de s'écrouler, les travaux de rénovation de la rue Royale Basse débuteront le 22 août 2016. Ils comprendront comme prévu la modernisation du réseau d'assainissement, la création d'un réseau pluvial et la remise en état de la chaussée. Une information sera faite auprès des riverains.

- Marché :

Un compte rendu du premier marché hebdomadaire a été fait. Le succès de ce premier rendez-vous permet d'envisager grâce à l'investissement des élus une inscription dans la durée de ce marché.

- Vente aux enchères de 2.000 tuiles de couverture (environ) :

Des Tuiles Ste Foy Rhodanienne sont mises en vente sur le site AGORASTORE :
www.agorastore.fr

Date de début de l'enchère : Samedi 7 Mai 2016 à 7h00

Date de fin de l'enchère : Lundi 30 Mai 2016 à 7h00

État général : Bon

Dimensions (Longueur, Largeur) : 440 mm x 270 mm

Couleur : ton paille

Les Tuiles sont vendues en 1 seul lot

MISE A PRIX : Prix net 1500 euros

Lieu de visite : Mairie de BAIX Place de la République 07210 BAIX Sur rendez-vous au 04.75.85.84.16 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h)

Modalités de paiement : Par chèque à l'ordre du Trésor Public Règlement auprès de la Trésorerie Municipale de Privas - 6 avenue de Coux BP 705 - 07007 PRIVAS Cedex

Modalité de retrait : Retrait sous 10 jours sur place et à la charge de l'acheteur, à l'encaissement du chèque.

- Agenda :

Dimanche 8 mai 2016 : Anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945. Cérémonie devant le monument aux morts à 10h15 (avec la Batterie-Fanfare des Sapeurs-Pompiers de Le Pouzin).

Samedi 14 mai 2016 : Organisation d'une manifestation avec side-car devant le foyer des jeunes, par la maison d'accueil le Phare, Villeneuve de Berg, pour les jeunes qu'ils reçoivent.

Dimanche 22 mai 2016: fête du Barrès

- Prochaines réunions du Conseil Municipal :

. Jeudi 19 mai 2016 à 20h00

. Lundi 13 juin 2016 à 20h00.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h00.